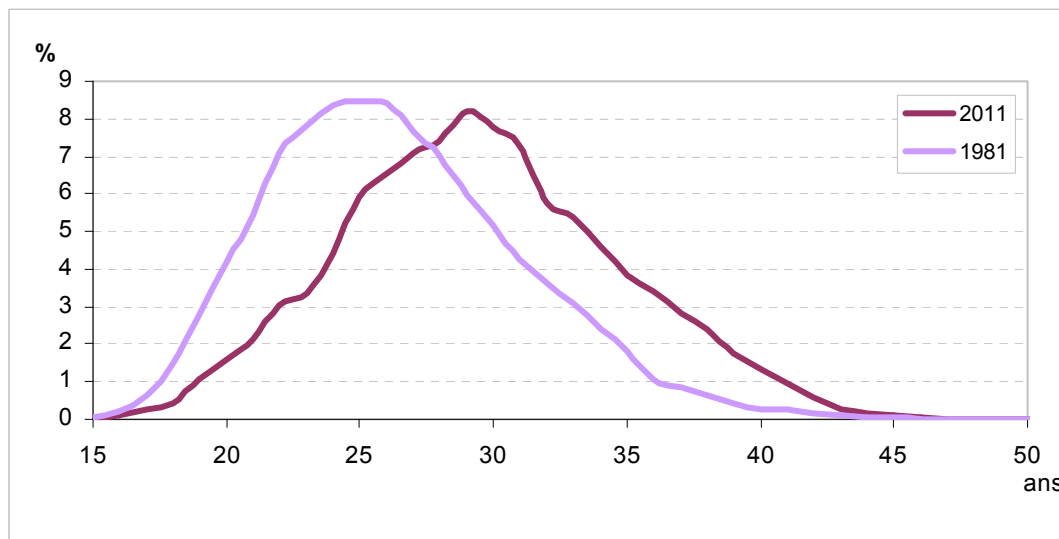


La fécondité des femmes selon l'âge

Répartition des naissances selon l'âge de la mère en 1981 et en 2011



Source : Insee, état civil

Lecture : En 2011, pour 8% des naissances, l'âge de la mère était de 29 ans.

Que nous apprend cet indicateur ?

Depuis 30 ans, le comportement des femmes en matière de fécondité a considérablement évolué.

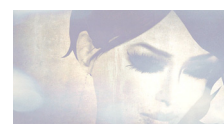
En 1981, en Lorraine, l'âge auquel les femmes faisaient le plus d'enfants était de **25 ans**. En 2011, c'est à **29 ans** que les femmes font le plus d'enfants. L'âge moyen auquel les femmes lorraines mettent leurs enfants au monde était de 29,5 ans en 2011, contre 26,4 ans en 1981.

Le nombre de naissances chez des mineures a baissé de manière importante depuis 30 ans. Il représentait alors **2,1%** du total des naissances annuelles contre seulement **0,8%** en 2011.

L'arrivée précoce d'un enfant peut être un frein à un parcours scolaire long pour la femme. Les naissances intervenant à l'adolescence entraînent souvent une précarisation de la mère et de son enfant.

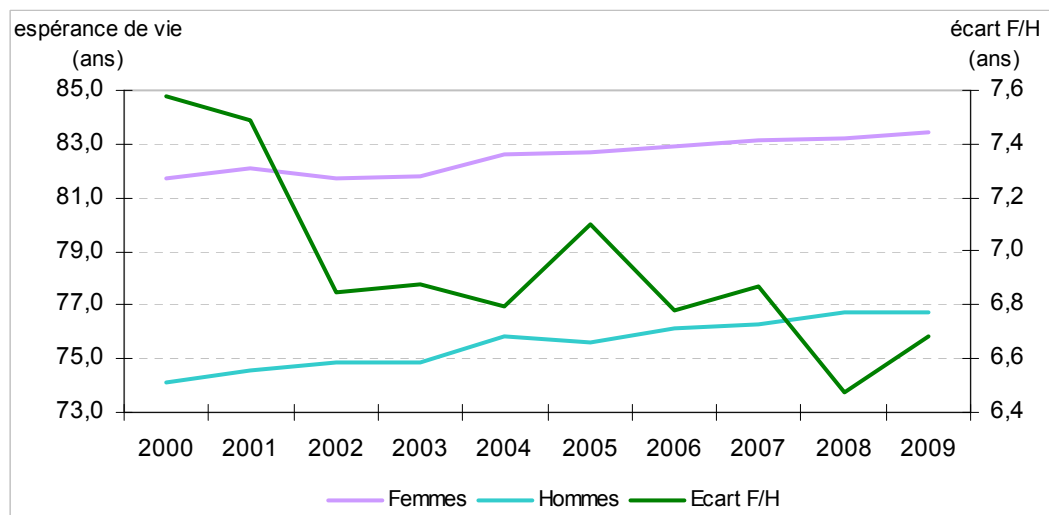
Pour aller plus loin...

- La loi Neuwirth du 28 décembre 1967 légalise la contraception.
- La loi Veil du 17 janvier 1975 autorise pour une période probatoire de 5 ans l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) thérapeutique et non thérapeutique avant la fin de la dixième semaine de grossesse.
- La loi du 31 décembre 1982 introduit le remboursement de l'IVG et des frais de soins et d'hospitalisation afférents par la sécurité sociale.
- La loi du 27 janvier 1993 crée le délit d'entrave à l'IVG.
- La loi du 13 décembre 2000 autorise la délivrance sans ordonnance de contraceptifs d'urgence.
- La loi du 4 juillet 2001 supprime l'autorisation parentale pour l'accès des mineures à la contraception, allonge le délai légal de recours à l'IVG, aménage l'autorisation parentale pour les mineures demandant une IVG et élargit le délit d'entrave.



L'espérance de vie des femmes

Évolution de l'espérance de vie des femmes et des hommes en Lorraine entre 2000 et 2009



Source : Insee, état civil

Que nous apprend cet indicateur ?

Au cours des dix dernières années, en Lorraine, l'espérance de vie à la naissance a progressé de 3,2 mois par an pour les hommes et de 2,2 mois par an pour les femmes. Ainsi, un garçon né en 2009 peut espérer vivre 76,8 ans dans les conditions de vie actuelles et une fille **83,5** ans.

L'écart d'espérance de vie à la naissance entre les femmes et les hommes se réduit régulièrement. Ces dix dernières années il a diminué de près d'un an. Il est de **6,7** ans en 2009 contre 7,6 en 2000.

En 2009, la Lorraine se classe au 17^{ème} rang des régions métropolitaines pour l'espérance de vie des hommes et au 19^{ème} rang pour l'espérance de vie des femmes.

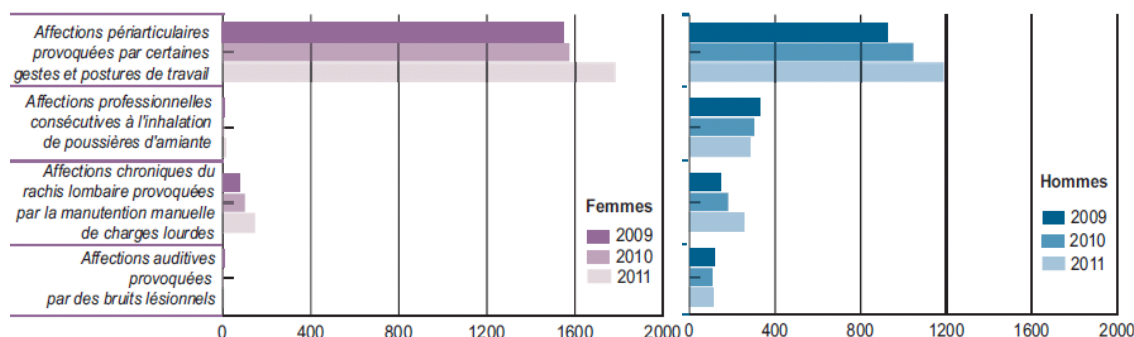
Les femmes connaissent plus souvent le veuvage que les hommes du fait de leur espérance de vie plus longue et de la différence d'âge entre conjoints (les hommes ont une épouse de trois ans plus jeune qu'eux en moyenne). Les hommes se remettent par ailleurs plus facilement en couple que les femmes. Pour toutes ces raisons, les femmes sont les plus concernées par les situations de dépendance. Elles représentent aujourd'hui les trois quarts (**74%** fin 2007) des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) résidant à domicile ou en établissement, la proportion augmentant avec l'âge.

Pour aller plus loin...

- L'allongement de la durée de la vie implique de nouveaux besoins pour faire face à l'augmentation du nombre de personnes âgées. Les questions du maintien à domicile et de la proximité avec la famille et les amis se posent de façon plus prégnante.

Maladies professionnelles

Maladies professionnelles déclarées par sexe de 2009 à 2011



Source : Direccte Lorraine, L'exposition des salariés aux maladies professionnelles en Lorraine : de la déclaration à la reconnaissance 2000- 2011, Cahiers lorrains de l'emploi, N°01/ 13 janvier 2013

Que nous apprend cet indicateur ?

En 2011, en France¹, le nombre de maladies professionnelles déclarées pour les femmes est égal à celui des hommes. Par contre, en dix ans, il a augmenté de **180%** pour les femmes, contre **92%** pour les hommes.

Une augmentation des maladies professionnelles déclarées est, également, constatée en Lorraine. Les données par sexe montrent un taux de fréquence plus élevé chez les femmes, mais des maladies professionnelles plus graves chez les hommes. Parmi les catégories socioprofessionnelles, les ouvriers sont les plus exposés aux TMS (troubles musculo-squelettiques). Les femmes ouvrières sont particulièrement touchées (taux de fréquence : **103,3 TMS** pour 10 millions d'heures de travail, contre **25,8** pour les hommes en 2007).

Ces données sur les maladies professionnelles en Lorraine, proches des données nationales, viennent confirmer une inégalité des conditions de travail des femmes et des hommes. Par exemple, concernant les TMS, les femmes sont les plus touchées et les hommes ont un taux d'incapacité partielle permanente (IPP) plus élevé. Pourtant, les secteurs où hommes et femmes sont les plus exposés aux risques TMS sont les mêmes (à l'exception de la construction). Ce qui suppose que les femmes ouvrières occupent des postes qui les exposent plus (gestes répétitifs, postures contraintes, rythmes de travail, autonomie...).

Pour aller plus loin...

- Le décret n° 2012-1408 du 18 décembre 2012, relatif à la mise en œuvre des obligations des entreprises pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, renforce les exigences vis-à-vis des entreprises en augmentant le nombre de thèmes devant être traités dans la négociation ou dans les plans d'action (8 thèmes : embauche, formation, promotion professionnelle, qualification, classification, conditions de travail, rémunération effective, articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale).

Ces données interpellent et interrogent sur les causes et sur les moyens de prévention mis en œuvre dans les entreprises. Ils traduisent aussi la place toujours importante des stéréotypes dans l'organisation du travail.

¹ D'après statistiques CNAM TS : <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/chiffres-cles-et-statistiques/nos-statistiques.html>

Causes de décès

Principales causes de décès en Lorraine en 2010

	Hommes	%	Femmes	%
Maladies de l'appareil circulatoire	2 563	23,8	3 064	29,4
Tumeurs	3 653	33,9	2 621	25,2
Maladies du système nerveux et des organes des sens	419	3,9	708	6,8
Maladies de l'appareil respiratoire	814	7,6	601	5,8
Causes externes de blessure et d'empoisonnement	854	7,9	554	5,3
Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques	306	2,8	463	4,4
Maladies de l'appareil digestif	527	4,9	459	4,4
Troubles mentaux et du comportement	341	3,2	433	4,2
Maladies de l'appareil génito-urinaire	183	1,7	222	2,1
Maladies infectieuses et parasitaires	203	1,9	221	2,1
Autres causes	904	8,4	1 063	10,2
Total	10 767	100,0	10 409	100,0

Source : Inserm, CépiDc - Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès

Que nous apprend cet indicateur ?

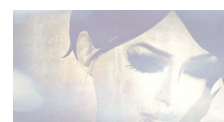
Les maladies de l'appareil circulatoire et les tumeurs malignes constituent les deux principales causes de mortalité féminine. En 2010, elles étaient à l'origine de plus de la moitié des décès féminins en Lorraine. Entre 2001 et 2010, les décès causés par les maladies de l'appareil circulatoire ont diminué de **11%**.

À l'inverse, alors que le nombre de décès causés par un cancer est resté stable chez les hommes ces dix dernières années, il a augmenté sensiblement chez les femmes (**+18%**). Cette augmentation est principalement due au cancer du poumon. Le nombre de décès féminins liés à cette cause a augmenté de **65%** en dix ans (+1% pour les hommes).

Les décès causés par des maladies du système nerveux sont également en forte augmentation depuis dix ans. Pour les femmes, ils ont progressé de **60%** (41% pour les hommes). En 2010, ils représentent près de **7%** des décès féminins contre 4,5% dix ans plus tôt et constituent aujourd'hui la 3^{ème} cause de décès chez les femmes.

Pour aller plus loin...

- En matière de lutte contre le cancer, de nombreuses actions de dépistage sont mises en place. Les principales actions à destination des femmes concernent le dépistage du cancer du col de l'utérus, entre 25 et 65 ans, et des cancers du sein et du côlon, entre 50 et 75 ans.
- Lancé en janvier 2001, le Programme national nutrition santé (PNNS) a pour objectif général l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition. Il vise d'une part à établir des recommandations à destination de l'industrie en ce qui concerne la teneur nutritionnelle des produits (sel, sucres ajoutés...). D'autre part, ce programme a également un objectif important de prévention et de communication auprès du grand public, notamment via le site mangerbouger.fr.



Structure familiale

Ménages lorrains selon la structure familiale en 1999 et 2009

	1999	%	2009	%
Ensemble	908 731	100,0	1 003 619	100,0
Ménages d'une personne	257 303	28,3	327 032	32,6
- hommes seuls	99 563	11,0	136 236	13,6
- femmes seules	157 740	17,4	190 796	19,0
Autres ménages sans famille	15 214	1,7	21 735	2,2
Ménages avec famille(s)	636 214	70,0	654 851	65,2
dont la famille principale est :				
- un couple sans enfant	238 034	26,2	279 527	27,9
- un couple avec enfant(s)	324 264	35,7	288 464	28,7
- une famille monoparentale	73 916	8,1	86 861	8,7

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2009, exploitation complémentaire

Que nous apprend cet indicateur ?

En 2009, environ 2,3 millions de Lorrains vivent dans 1 million de ménages.

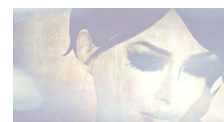
Le nombre de ménages lorrains d'une personne a augmenté de 27% en dix ans. Ces ménages représentent ainsi un tiers de l'ensemble des ménages en 2009. Les femmes seules représentent **19%** de l'ensemble des ménages, alors que moins de 14% des ménages sont composés d'un homme seul. Cette différence peut s'expliquer en partie par le fait que les femmes se remettent moins souvent en couple après une séparation ou un veuvage. Par ailleurs, du fait de leur durée de vie plus longue, ce sont souvent elles qui survivent à leur conjoint. Plus de la moitié des Lorrains de 80 ans ou plus vivent seuls.

En outre, depuis 1999, la proportion de Lorrains d'âge actif vivant seuls a augmenté. C'est notamment le cas pour les jeunes de 20 à 24 ans ; en 1999, ils étaient environ 15% à vivre seuls, ils sont 18% dans cette situation en 2009.

Près de 15% des familles lorraines avec enfant(s) sont monoparentales. Pour **83%** d'entre elles, le parent présent est la mère.

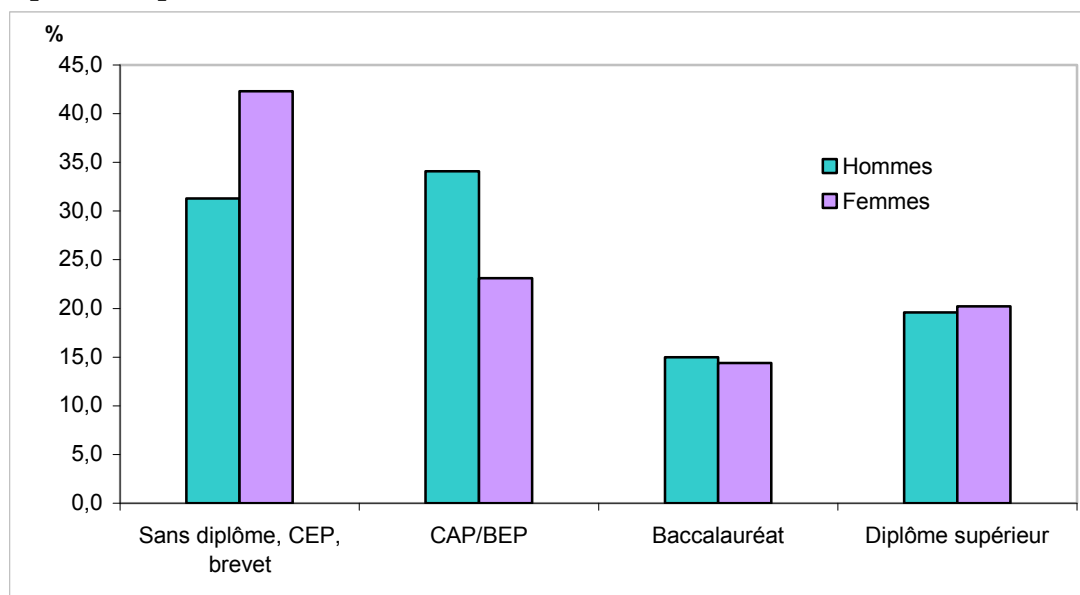
Pour aller plus loin...

- Certaines catégories de familles monoparentales sont plus vulnérables que d'autres. Les mères célibataires, en moyenne plus jeunes et moins diplômées que les mères séparées ou divorcées, apparaissent plus fragilisées que les autres sur le marché du travail et plus exposées à la précarité.
- L'augmentation du nombre de personnes seules âgées implique de nouveaux besoins en termes de services à la personne. Les questions du maintien à domicile et de la proximité avec la famille et les amis se posent de façon plus prégnante.



Les diplômes

Diplôme le plus élevé des Lorrains selon le sexe en 2009



Champ : population lorraine non scolarisée de 15 ans ou plus

Source : Insee, recensement de la population 2009 - exploitation principale

Que nous apprend cet indicateur ?

Dès l'école primaire, les filles obtiennent de meilleurs résultats scolaires que les garçons. Elles redoublent moins. Leur taux de réussite au diplôme national du brevet et au baccalauréat est plus élevé.

En 2009, une Lorraine sur cinq est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (une sur quatre au niveau national). Malgré cela, leurs parcours de formation sont moins ambitieux que ceux des hommes. Si **12%** des Lorraines sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur court (contre 10% des Lorrains), elles ne sont que **8%** à avoir suivi des études plus longues (contre 10% des Lorrains).

Cependant, l'écart tend à diminuer, le nombre de femmes issues de filières supérieures longues ayant augmenté de près de **60%** entre 1999 et 2009, pendant que celui des hommes augmentait de moins de 40%.

Malgré les meilleures performances scolaires des filles, les garçons intègrent davantage les filières sélectives de l'enseignement supérieur. Les filles ne représentent en Lorraine que 28% des inscrits dans les classes préparatoires en 2010-2011.

Pour aller plus loin...

- L'article 121-1 du code de l'éducation stipule que les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur [...] contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation.
- Le niveau de formation initiale est un élément primordial dans l'insertion professionnelle des femmes. Le taux de chômage des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur est inférieur à 6%. Les personnes sans diplôme sont 16% à ne pas avoir d'emploi.

Étudiants à l'Université de Lorraine

Répartition des étudiants de l'Université de Lorraine selon le diplôme préparé (au 15/01/2012)

Type de diplôme	Femmes (%)	Hommes (%)	Effectifs
DUT	39,8	60,2	5 268
Licence professionnelle	39,4	60,6	2 519
Licence (dont PACES)	59,0	41,0	21 035
Master	56,9	43,1	9 736
Diplôme d'ingénieur	34,8	65,2	4 586
Diplôme d'État médical/paramédical	59,3	40,7	3 186
Doctorat	42,5	57,5	1 710
Autre diplôme	60,2	39,8	3 680
Total	53,1	46,9	51 720

Source : Université de Lorraine, SISE (effectifs étudiants), HARPEGE, DRV, Dcomm

Que nous apprend cet indicateur ?

Au 15 janvier 2012, **53%** des étudiants de l'Université de Lorraine sont des femmes. Si elles sont majoritaires en licence (**59%**) et en master (**57%**), elles restent sous-représentées dans les filières sélectives de l'enseignement supérieur. En effet, elles ne représentent que **42,5%** des effectifs en doctorat et à peine plus d'un tiers en école d'ingénieur.

Les étudiantes sont les plus nombreuses dans le domaine des sciences humaines et sociales, où elles totalisent près de **69%** des effectifs. Elles sont majoritaires dans les filières de droit, économie, de gestion et de santé également. Au contraire, elles sont assez largement sous-représentées dans le domaine des sciences et techniques. Moins d'un tiers d'entre elles optent pour cette voie.

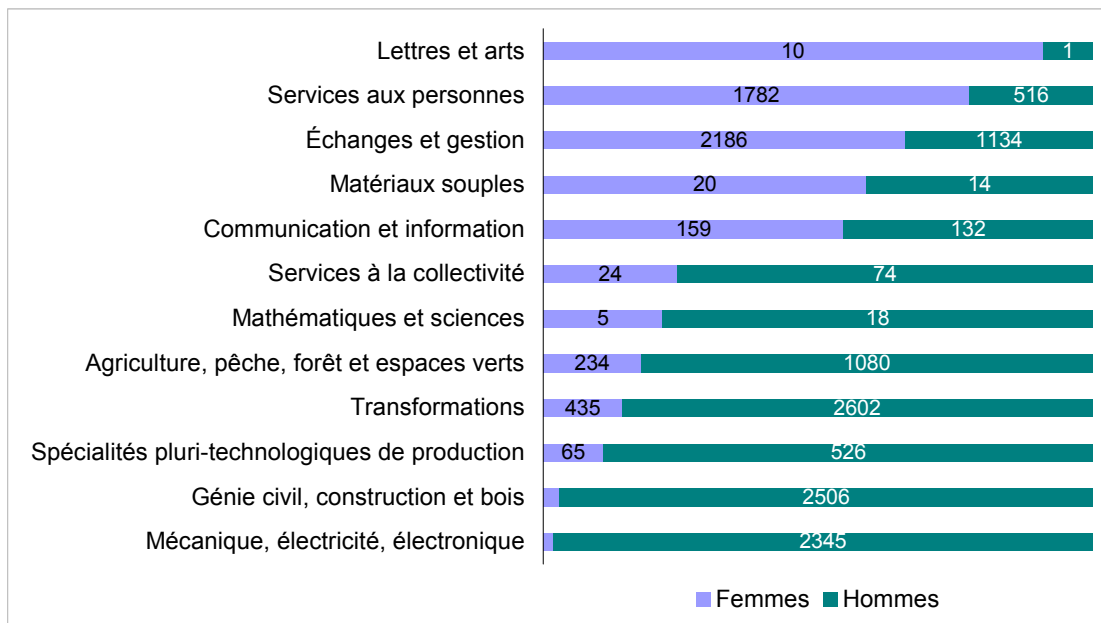
Cette sous-représentation des femmes dans les sciences et techniques est visible à tous les niveaux de diplômes préparés. En IUT, bien que majoritaires dans le secteur tertiaire, elles ne sont qu'un quart à préparer un DUT en sciences et techniques. Dans le domaine des sciences et techniques, les femmes ne sont respectivement que **40%** en licence, **31%** en master et **35%** en doctorat, alors qu'elles sont majoritaires dans les autres domaines.

Pour aller plus loin...

- La sous-représentation des femmes dans les filières scientifiques trouve au moins en partie son origine dans le second cycle du secondaire. En effet, en France en 2010, à la fin de la classe de seconde, 27,5% seulement des filles choisissent la série scientifique contre 39,5% des garçons. Ainsi, parmi les titulaires du baccalauréat en 2010, 65% des garçons obtiennent un bac scientifique contre seulement 42,5% des filles.
- Même si les filles commencent à montrer un intérêt pour les filières scientifiques et pour les métiers traditionnellement masculins, les stéréotypes perdurent.

L'apprentissage

Apprentissage : répartition par spécialités de formation et par sexe



Source : Conseil régional de Lorraine, base SIFA 2010 (exploitation hors DIMA)

Que nous apprend cet indicateur ?

En 2010, les femmes constituent un tiers des effectifs en formation dans l'apprentissage, toutes années confondues. Pour rappel, elles représentent près de la moitié des effectifs des formations professionnelles de la voie scolaire. Leur part est très inégale selon les spécialités de formation. Ainsi, elles dominent en nombre dans les «Services aux personnes» et dans les «Échanges et la gestion» (hormis dans les formations du transport, de la manutention, du magasinage), où elles représentent respectivement les **3/4** et les **2/3** des effectifs. Elles sont également majoritaires dans la «Communication et l'information» (notamment en secrétariat, bureautique), où elles représentent 55% des apprentis. À l'inverse, elles restent très minoritaires dans des filières plus «techniques». Dans les filières «Génie civil, construction et bois» et «Mécanique, électricité, électronique», elles ne représentent respectivement que **3%** et **2%** des effectifs.

Pour aller plus loin...

À la faveur de l'ouverture de l'apprentissage aux formations du supérieur, la diversification de l'offre de formation a davantage concerné les filières du tertiaire. Ceci a particulièrement favorisé l'ouverture de l'apprentissage aux femmes. Toutefois, celles-ci restent minoritaires dans les domaines technico-professionnels de la production (transformation, génie civil, mécanique...). Une parité des effectifs est observée au seul niveau II (bac +3 ou 4). Les formations de niveau V (CAP, BEP) majoritaires regroupent 46% des apprentis dont 26% de femmes.

Taux d'activité des mères

Taux d'activité des Lorrains de 25 à 54 ans vivant en couple (%)

	Hommes	Femmes
1 enfant	95,6	86,6
2 enfants	97,1	83,9
3 enfants	96,6	69,9
4 enfants et plus	94,6	49,4
Ensemble	96,3	81,3

Source : Insee, recensement de la population 2009 - exploitation complémentaire

Que nous apprend cet indicateur ?

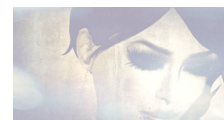
C'est aux âges où elles assument les charges familiales les plus lourdes que le taux d'activité des femmes est le plus à leur désavantage par rapport à celui des hommes. L'écart s'élève à 10 points pour les Lorraines ayant entre 25 et 49 ans.

L'arrivée d'un enfant entraîne une modification des rythmes personnels et professionnels : changement d'horaires, de quotité du temps travaillé voire retrait du marché du travail. L'adaptation de l'activité professionnelle à la naissance d'enfants incombe principalement aux femmes. Elle est particulièrement difficile à partir du troisième enfant. Ainsi, en Lorraine, le taux d'activité des femmes, de **87%** lorsqu'elles ont un seul enfant, chute à **70%** au troisième enfant, et à **49%** à partir du quatrième. Aucune rupture aussi nette n'apparaît pour les pères, dont le taux d'activité reste toujours supérieur à 94%, quel que soit le nombre d'enfants.

Ces chiffres peuvent être mis en corrélation avec les capacités d'accueil des enfants en bas âge. La Lorraine totalise **12** places en crèche collective pour 1 000 enfants de moins de 3 ans, soit un taux inférieur de 4 points à la moyenne de la France de province. Les mères prenant un congé parental pour pallier l'absence de place en crèche pour leur enfant se trouvent éloignées du marché du travail. Ainsi le retour à l'emploi peut s'avérer difficile.

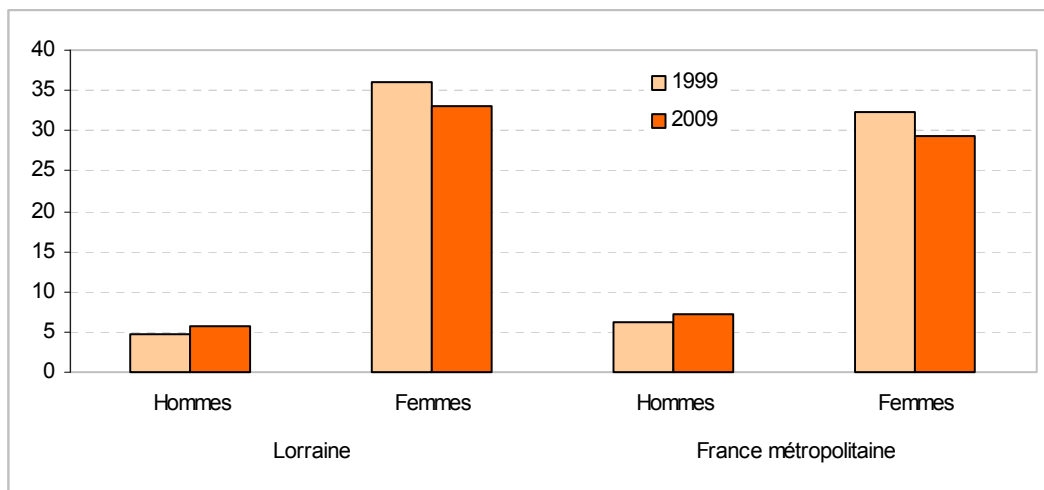
Pour aller plus loin...

- La loi du 27 novembre 1909 dite «loi Engerand» institue un congé de maternité de huit semaines, sans rupture de contrat de travail mais sans traitement.
- La loi du 17 juillet 1980 instaure l'interdiction de licencier une femme enceinte et prolonge le congé maternité en le portant à 16 semaines.
- La directive 2010/18/UE porte de trois à quatre mois la durée du congé parental auquel a droit chaque parent qui travaille. Au moins un des quatre mois ne peut être transféré à l'autre parent (c'est-à-dire qu'il est perdu s'il n'est pas pris), de façon à encourager les pères à prendre le congé. Elle prévoit également une meilleure protection contre la discrimination et facilite le retour au travail. Un travailleur ne doit notamment pas faire l'objet d'un traitement moins favorable en raison de la demande ou de la prise d'un congé parental.



Les femmes et le temps partiel

Part des salariées à temps partiel selon le sexe en 1999 et 2009



Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2009, exploitation principale

Que nous apprend cet indicateur ?

En 2009, en Lorraine, plus de **160 000 salariés** travaillent à temps partiel. C'est notamment le cas d'une femme sur trois (**32,9%**). C'est beaucoup plus que les hommes qui, en Lorraine, ne sont que 5,4% dans la même situation. En 2009, en Lorraine, **85%** des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. En 2010, en France, alors que 30,1% des femmes salariées travaillent à temps partiel, seulement 6,7% des hommes salariés sont dans cette situation.

De nombreuses femmes employées à temps partiel désirent travailler plus. Les femmes sont ainsi plus nombreuses que les hommes à connaître des situations de sous-emploi : en France en 2009, environ **9%** des femmes salariées déclarent vouloir travailler plus et être disponibles pour le faire. C'est trois fois plus que les hommes.

Pour aller plus loin...

- Le 11 janvier 2013, un accord conclu avec les partenaires sociaux propose des moyens significatifs de régulation du temps partiel. L'introduction d'un minimum horaire de 24 heures par semaine dans les prochaines négociations, et la majoration des heures complémentaires dès la première heure à compter du 31 décembre 2013, sont des avancées importantes. Cet accord devrait créer une réelle dynamique de négociation dans les secteurs professionnels sur ce sujet. Pour mémoire, la moitié des écarts salariaux entre les femmes et les hommes s'explique par le temps partiel.
- Un projet de loi-cadre sur les droits des femmes intégrera les questions du temps partiel subi et l'articulation entre vie privée et vie professionnelle.

Les métiers les plus exercés par les femmes

Les 10 premiers métiers exercés par les femmes en Lorraine en 2009

Métier exercé	Nombre d'emplois	dont femmes		Part de femmes exerçant ce métier
		en nombre	en %	
Adjoint administratifs de la fonction publique	26 164	20 606	78,8	4,6
Secrétaires	16 728	16 486	98,6	3,7
Aides à domicile, aides ménagères	16 481	16 222	98,4	3,6
Assistantes maternelles, gardes d'enfants	14 923	14 852	99,5	3,3
Infirmiers en soins généraux, salariés	16 616	14 727	88,6	3,3
Aides-soignants	15 816	14 496	91,7	3,2
Employés administratifs d'entreprises	17 031	12 575	73,8	2,8
Agents de service hospitaliers	14 654	12 502	85,3	2,8
Professeurs des écoles	14 771	11 933	80,8	2,7
Employés comptables ou financiers	12 888	10 615	82,4	2,4

Source : Insee, recensement de la population 2009, exploitation complémentaire

Que nous apprend cet indicateur ?

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à travailler, mais des inégalités subsistent sur le marché du travail. La palette des métiers exercés par les femmes est beaucoup plus réduite que celle des hommes. En 2009, en Lorraine, 50% des femmes exercent **22** métiers différents (28 en France) parmi les 486 métiers répertoriés, alors que la moitié des hommes se répartissent sur 67 métiers (75 en France). En 1999, la moitié des femmes exerçaient 18 métiers et la moitié des hommes 60 métiers sur les 450 répertoriés à l'époque.

En Lorraine comme en France, les métiers les plus souvent exercés par les femmes sont : adjoint administratif (**4,6%**), secrétaire (**3,7%**), puis aide à domicile - aide ménagère (**3,6%**). Viennent ensuite les assistantes maternelles, les infirmières salariées, les aides soignantes, les professeurs des écoles et les employées comptables.

Par ailleurs, certains métiers semblent réservés aux femmes. En effet, **8** métiers sont très majoritairement exercés (à plus de 98%) par des femmes : sage-femme, assistante maternelle, esthéticienne, auxiliaire de puériculture, puéricultrice, secrétaire, employée de maison chez les particuliers et aide à domicile - aide ménagère. En 1999, **5** métiers étaient dans ce cas : assistante maternelle, sage-femme, secrétaire, employée de maison chez les particuliers et manucure-esthéticienne.

Ces métiers très féminisés sont souvent à temps partiel, six sur huit connaissent un taux de temps partiel supérieur au taux moyen observé chez les femmes (33%). C'est particulièrement le cas pour les employées de maison et les aides à domicile qui sont respectivement 73% et 64% à travailler à temps partiel.

Pour aller plus loin...

- Un décret du 6 décembre 2011 institue un contrat pour la mixité des emplois et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce décret fusionne deux dispositifs existants : le contrat pour l'égalité professionnelle et le contrat pour la mixité des emplois. Le contrat pour la mixité des emplois et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a notamment pour objectif d'aider au financement de mesures permettant d'améliorer la mixité des emplois.

Demandeurs d'emploi de plus d'un an

Demandeurs d'emploi en Lorraine inscrits depuis plus d'un an

	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2011	Évolution 2007/2011 (%)
Hommes (en nombre)	13 396	29 493	120,2
Moins de 25 ans	1 152	2 743	138,1
25 à 49 ans	8 922	18 787	110,6
50 ans ou plus	3 322	7 963	139,7
Femmes (en nombre)	16 946	27 835	64,3
Moins de 25 ans	1 542	2 505	62,5
25 à 49 ans	11 100	16 979	53,0
50 ans ou plus	4 304	8 351	94,0
Total (en nombre)	30 342	57 328	88,9
Moins de 25 ans	2 700	5 274	95,3
25 à 49 ans	20 026	35 715	78,3
50 ans ou plus	7 616	16 338	114,5

Champ : Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) catégories A, B, C

Source : Pôle emploi, Dares.

Que nous apprend cet indicateur ?

Au 31 décembre 2011, le nombre de chômeurs de plus d'un an s'élevait, en Lorraine, à **57 328** personnes. Depuis 2007, ce nombre a augmenté de près de 90%. L'aggravation de ce chômage de longue durée a principalement touché les moins de 25 ans et les plus de 50 ans.

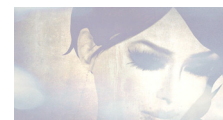
L'augmentation du chômage de longue durée, liée à la crise économique, touche plus les hommes que les femmes. En effet, le nombre d'hommes demandeurs d'emploi depuis plus d'un an a augmenté de **120%**. Celui des femmes a augmenté presque deux fois moins vite.

Les hommes les plus vulnérables face à la crise sont les plus jeunes et les plus âgés. Les moins de 25 ans et les plus de 50 ans ont vu leur nombre augmenter de près de 140% en quatre ans.

Pour ce qui est des femmes, les plus âgées subissent le plus les effets de la crise. Le nombre de chômeuses de longue durée de plus de 50 ans a augmenté de **94%** entre fin 2007 et fin 2011.

Pour aller plus loin...

- L'article L1132-1 du code du travail stipule qu'aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement en raison notamment de son sexe, de son âge ou encore de sa situation de famille ou de sa grossesse.
- L'article L1142-1 du code du travail précise que nul ne peut mentionner ou faire mentionner dans une offre d'emploi le sexe ou la situation de famille du candidat recherché.



Les temps sociaux

Évolution des temps sociaux au cours d'une journée moyenne jusqu'en 2010

	Femmes			Hommes		
	1986	1999	2010	1986	1999	2010
Temps physiologique	11 h 25	11 h 33	11 h 36	11 h 12	11 h 16	11 h 17
Travail, études, formation (y. c. trajets)	3 h 16	3 h 27	3 h 31	5 h 47	5 h 30	5 h 15
Temps domestique	5 h 07	4 h 36	4 h 01	2 h 07	2 h 13	2 h 13
Ménage, courses	4 h 10	3 h 40	3 h 01	1 h 10	1 h 15	1 h 17
Soins aux enfants	0 h 42	0 h 38	0 h 45	0 h 10	0 h 11	0 h 19
Jardinage, bricolage	0 h 15	0 h 18	0 h 15	0 h 47	0 h 47	0 h 37
Temps libre	3 h 28	3 h 46	3 h 58	4 h 09	4 h 25	4 h 28
Trajet	0 h 44	0 h 38	0 h 55	0 h 45	0 h 36	0 h 48
Ensemble	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00

Note : les durées relatives à 1999 ont été recalculées de façon à rendre possible la comparaison des deux enquêtes malgré des nomenclatures différentes

Lecture : en 2010, les femmes d'âge actif passent en moyenne 11h 36 par jour à dormir, manger et se préparer.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 15 à 60 ans, hors étudiants et retraités

Source : Insee, enquêtes Emploi du temps 1986, 1999 et 2010

Que nous apprend cet indicateur ?

Malgré la mise en place de dispositifs permettant aux hommes de s'impliquer davantage dans la vie domestique (congé de paternité...), la répartition des tâches familiales reste très inégale.

En 2010, les femmes d'âge actif consacrent en moyenne près de **4 heures** par jour (soit 16% de leur temps) aux tâches domestiques, contre seulement **2 heures et quart** pour les hommes.

Au cours des 25 dernières années, le temps domestique des femmes s'est réduit de plus d'une heure. Cette réduction est due en partie à de nouveaux appareils ménagers plus performants et aux changements de mode de vie. Le temps domestique des hommes n'a augmenté que de 6 minutes.

Ce temps varie selon la situation professionnelle. Les femmes au chômage y consacrent quotidiennement près de 5 heures, contre 3 heures et demie pour celles qui sont salariées. Les hommes s'investissent eux aussi différemment selon leur niveau d'activité : 3 heures et demie par jour lorsqu'ils sont chômeurs ou retraités, contre 2 heures s'ils sont salariés.

Pour aller plus loin...

- La conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle est un instrument important pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes. Le Conseil économique, social et environnemental de Lorraine (Cesel) a présenté en septembre 2011 un rapport sur cette problématique. (Voir le zoom sur la conciliation vie familiale - vie professionnelle)

Inégalité salariale entre les hommes et les femmes

Écarts de salaires hommes-femmes selon la catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	Salaire horaire net moyen temps complet en Lorraine (euros)		Écart de salaire femmes-hommes en Lorraine (%)	Écart de salaire femmes-hommes en France (%)
	Femmes	Hommes		
Cadres	17,90	22,40	-20,1	-21,1
Professions intermédiaires	12,90	14,80	-12,8	-10,9
Ouvriers qualifiés	9,50	10,90	-12,8	-11,9
Employés	8,30	10,70	-22,4	-20,2
Ouvriers non qualifiés	8,30	9,50	-12,6	-12,4
Ensemble	10,60	13,30	-20,3	-19,6

Source: Insee, DADS 2009

Que nous apprend cet indicateur ?

En Lorraine, le salaire horaire net moyen des femmes sur un poste à temps complet est inférieur de **20,3%** à celui des hommes. Cet écart est légèrement plus important que l'écart constaté sur l'ensemble du territoire métropolitain (19,6%).

Selon la catégorie socioprofessionnelle, les écarts de salaires varient sensiblement. Les femmes ouvrières, qualifiées ou non, ainsi que celles exerçant une profession intermédiaire, ont un salaire horaire net moyen inférieur de moins de **13%** à celui des hommes exerçant les mêmes professions. Les inégalités sont sensiblement plus élevées pour les cadres et les employées. Tandis que les hommes cadres ont un salaire horaire net moyen de 22,40 euros pour un poste à temps complet, celui des femmes cadres est de moins de 18 euros, soit un écart de **20%**. Les employées à temps complet sont les plus discriminées. Elles gagnent près de **22,5%** de moins que leurs homologues masculins.

Pour aller plus loin...

- La loi du 22 décembre 1972, première loi concernant l'égalité salariale, pose le principe « à travail de valeur égale, salaire égal » en contraignant les employeurs, du secteur privé comme du secteur public, à une égalité de rémunération entre femmes et hommes.
- La loi du 23 mars 2006 renforce l'obligation de négocier sur l'égalité professionnelle. À la suite d'un congé maternité, la rémunération de la salariée est majorée des augmentations générales ainsi que de la moyenne des augmentations individuelles perçues par les salariés de sa catégorie dans l'entreprise pendant la durée du congé.
- La loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites prévoit à compter du 1^{er} janvier 2012 une sanction financière pouvant aller jusqu'à 1% de la masse salariale pour les entreprises de plus de 50 salariés qui n'ont pas d'accord collectif, ou, à défaut, de plan d'action unilatéral en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La pauvreté

Taux de pauvreté et revenu annuel médian selon le type de ménage

	Taux de pauvreté (%)	Revenu annuel médian par unité de consommation (euros)
Homme seul	13,3	17 300
Femme seule	18,0	15 400
Famille monoparentale	36,8	14 200
<i>dont mère isolée</i>	38,7	13 900
Couple sans enfant	6,0	20 700
Couple avec enfant(s)	12,2	18 600

Seuil de pauvreté 2009 : 954 euros par mois par UC (60% du revenu médian)

Source : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, enquête revenus fiscaux et sociaux 2009

Que nous apprend cet indicateur ?

En Lorraine, en 2009, plus d'**une personne sur sept** vit en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 954 euros par mois.

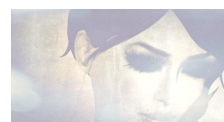
Les ménages les plus vulnérables face à cette pauvreté sont les familles monoparentales. Près de **37%** d'entre elles sont pauvres. Les mères isolées sont les plus concernées, cette configuration familiale étant peu répandue chez les hommes. Pour elles, le taux de pauvreté atteint presque **39%**.

Les femmes seules sont également particulièrement touchées par la pauvreté : **18%** d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté.

Ces taux de pauvreté sont en lien avec la répartition des allocataires du revenu de solidarité active (RSA). En 2010, près d'un tiers des allocataires du RSA socle sont des mères isolées, 18% sont des femmes seules.

Pour aller plus loin...

- Au niveau national, après 75 ans, plus de 70% des pauvres sont des femmes. De nombreuses femmes de cet âge n'ont pas occupé d'emploi et perçoivent des pensions très faibles.
- Entré en vigueur le 1^{er} juin 2009, le revenu de solidarité active (RSA) remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation pour parent isolé (API). Au niveau national, les femmes sont majoritaires parmi les bénéficiaires du RSA (57% en 2009) et de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (57% en 2010) du fait de carrières professionnelles incomplètes et des types d'emplois occupés.



Femmes dirigeantes de sociétés

Nombre et part de femmes dirigeantes d'établissement en 2011

Taille de l'établissement	Femmes en Lorraine	Hommes en Lorraine	Part des femmes en Lorraine (%)	Part des femmes en France métro. (%)
Aucun salarié	13 908	27 132	33,9	35,9
1 ou 2 salarié(s)	1 843	4 418	29,4	28,4
3 à 5 salariés	503	1 559	24,4	22,6
6 à 9 salariés	101	453	18,2	19,2
10 à 19 salariés	16	145	9,9	17,0
20 à 49 salariés	2	25	7,4	14,5
50 à 99 salariés	0	1	0,0	25,0
Total	16 373	33 733	32,7	34,5

Champ : Personnes physiques

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene)

Que nous apprend cet indicateur ?

L'ascension des femmes à des postes de dirigeantes reste difficile en Lorraine comme en France. Moins d'un tiers des dirigeants d'établissements lorrains sont des femmes (34,5% en France).

Plus la taille des établissements augmente, plus la part de femmes qui les dirigent est faible. En Lorraine, elles représentent **34%** des dirigeants d'établissements sans salarié. Cette proportion est inférieure à **25%** pour les établissements de trois à cinq salariés et chute à **7%** dans ceux de 20 à 49 salariés. En ce qui concerne les établissements de plus de 10 salariés, l'inégalité d'accès aux postes de dirigeants est plus prégnante en Lorraine que dans l'ensemble de la France métropolitaine.

Les femmes dirigeantes lorraines sont plus présentes dans les activités de services et le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale. Elles représentent respectivement **57%** et **48%** de l'ensemble des dirigeants de ces secteurs.

À l'inverse, elles sont très minoritaires dans le secteur de la construction, où elles ne représentent que **2,5%** des dirigeants d'établissements.

Pour aller plus loin...

- S'agissant de l'accès des femmes aux responsabilités professionnelles et sociales, la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes consacre le principe d'un quota minimum de personnes de chaque sexe (40%) au sein des conseils d'administration et de surveillance. Le taux de féminisation des conseils d'administration du CAC40 est passé de 10,5% en 2009 à 21,1% en 2011. La proportion des entreprises qui comptent plus de 20% de femmes dans leur conseil d'administration est passée de 13% en 2009 à 30% en 2010.

Postes à responsabilité à l'Université de Lorraine

Part des femmes parmi les postes à responsabilité à l'Université de Lorraine (au 30/09/2012)

Postes à responsabilité	Femmes (%)	Hommes (%)	Total (%)	Effectifs
Directeurs (directions centrales)	50,0	50,0	100,0	16
Adjoints au directeur / sous-directeurs (directions centrales)	54,5	45,5	100,0	44
Directeurs Collégium	25,0	75,0	100,0	8
Directeurs Composantes	15,2	84,8	100,0	46
Directeurs Pôles Scientifiques	10,0	90,0	100,0	10
Directeurs Unités de recherche	17,5	82,5	100,0	80
Total	27,4	72,6	100,0	204

Source : Université de Lorraine, SISE (effectifs étudiants), HARPEGE, DRV, Dcomm

Que nous apprend cet indicateur ?

Au sein de l'Université de Lorraine à la rentrée 2012, près des **3/4** des 204 postes à responsabilité sont occupés par des hommes. En France, les postes de directions des universités ne comportent que 8% de femmes. Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur en comportent 15%.

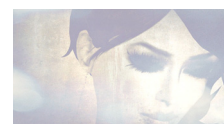
Les postes à responsabilité des directions centrales sont répartis de façon paritaire entre les femmes et les hommes. Les femmes sont même légèrement majoritaires sur les postes d'adjoints au directeur.

Par contre, pour les autres postes à responsabilité, la part de femmes ne dépasse pas **25%**. L'écart est particulièrement significatif pour les directions des pôles scientifiques. En effet, sur un effectif de dix directeurs, on ne recense qu'une seule femme.

Ces inégalités sont directement liées à la sous-représentation des femmes parmi les personnels enseignants et enseignants-chercheurs. Elles ne représentent en effet qu'un tiers de ceux-ci. L'écart est encore plus prégnant chez les professeurs des universités où les femmes ne sont que **17%**.

Pour aller plus loin...

- Les postes à responsabilité au sein des universités sont le plus souvent occupés par des professeurs des universités. La sous-représentation des femmes professeurs des universités persiste. Augmenter la représentation des femmes dans les instances de direction des universités implique donc de favoriser leur accession aux postes de professeurs des universités.
- La charte pour l'égalité femmes/hommes dans les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche a été ratifiée le 28 janvier 2013 par les conférences des présidents d'universités (CPU), des directeurs d'écoles d'ingénieurs (CDEFI) et des grandes écoles (CGE). Elle permettra d'accompagner la mise en œuvre de la parité dans la gouvernance des universités. Elle sera ainsi une avancée essentielle du projet de loi sur la réforme de l'enseignement supérieur.



La représentation politique des femmes

Part des femmes parmi les élus (en%)

Mandat	Année		
Femmes conseillères régionales	en 2004	26,0	47,6
	en 2010	51,2	48,0
Femmes conseillères générales	en 2004	5,1	10,9
	en 2011	7,6	14,0
Femmes maires	en 2001	9,9	10,9
	en 2008	11,4	13,8

Champ : femmes élues lors des élections générales. Quelques changements ont pu intervenir lors d'élections partielles

Source : Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes

Que nous apprend cet indicateur ?

Après 60 ans de droit de vote, l'accès des femmes aux postes électifs reste difficile. Si la loi fixe l'obligation d'une parité dans les exécutifs régionaux, les chiffres montrent que les femmes ont encore du mal à être élues à des mandats départementaux ou locaux.

Si on peut se réjouir que la situation s'améliore à chaque scrutin, le rythme reste encore très lent. La Lorraine affiche d'ailleurs des taux de représentation féminine inférieurs à la moyenne française. Seules **3** femmes dirigent une des trente communes de plus de 10 000 habitants en Lorraine.

Au niveau national, seulement **5** femmes sont en charge d'une des quarante et une communes de 100 000 habitants ou plus.

Dans le paysage européen, avec **27%** de femmes à l'Assemblée nationale, la France est à la 10^{ème} place sur 27. Ce taux est cependant en hausse de 10 points par rapport à la précédente législature. Au Sénat, **22%** des sénateurs sont des sénatrices.

Pour aller plus loin...

- Un amendement à la Constitution de la V^{ème} République du 8 juillet 1999 indique que la loi « favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ».
- La loi du 6 juin 2000 contraint les partis politiques à compter moitié de candidates pour les élections qui ont lieu au scrutin de liste : municipales (dans les communes de 3 500 habitants et plus), régionales, européennes et, en partie, sénatoriales. Pour les législatives, les partis qui n'ont pas au moins 48% de femmes candidates sont pénalisés financièrement.
- La loi du 31 janvier 2007 étend l'obligation de parité aux exécutifs régionaux et municipaux (dans les communes de plus de 3 500 habitants). Lors des élections cantonales, candidat(e) et suppléant(e) doivent être de sexe opposé.

